

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 juin 1981

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA NOMINATION DE JEAN-NOËL TREMBLAY AU POSTE DE
DIRECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire importante. A ce propos, je voudrais me reporter à une déclaration que faisait madame le Président le 23 avril 1980. Je voudrais en citer un passage:

Tous les postes à la Chambre seront remplis à la suite d'un concours... S'il est question d'accorder de l'avancement une fois qu'ils auront été nommés, ils devront alors participer à un concours.

Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que madame le Président soit respectueusement priée de justifier à la Chambre les raisons pour lesquelles Jean-Noël Tremblay, membre du personnel de la Chambre des communes, anciennement du ministère des Communications, n'aurait pas participé à un concours avant sa nomination comme directeur des relations publiques à la Chambre des communes; et enfin, la Chambre est d'avis que, puisque, selon la tradition, les députés sont maîtres chez eux, ces renseignements devraient leur être communiqués aussitôt que possible.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES

LE SERVICE DE DISTRIBUTION À DOMICILE À CALGARY—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Kushner (Calgary-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante. Depuis deux ans, le ministre des Postes (M. Ouellet) étudie la situation et promet un service de distribution du courrier à domicile aux gens de Whitehorn, de Temple, de Falconbridge et de Castleridge. Jusqu'à maintenant, rien n'a été fait. Les vaines promesses et l'attitude arrogante du ministre qui, en l'occurrence, décline toute responsabilité, ne sauraient plus être tolérées. Je propose donc, avec l'appui du député d'Edmonton-Est (M. Yurko):

Que le ministre des Postes intervienne immédiatement pour s'assurer que ces gens obtiennent le même service de distribution à domicile que les gens des autres quartiers de Calgary.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES BANQUES

ON DEMANDE UNE MESURE LÉGISLATIVE VISANT À CRÉER DES
COMMISSIONS D'AJUSTEMENT DE DETTES—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. A cause de la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement libéral, nombre de propriétaires de maison et d'hommes d'affaires sont criblés de dettes au point de perdre leur propriété. Comme il est dans l'intérêt du Canada que ses citoyens conservent et leurs maisons et leurs entreprises, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que le gouvernement présente une mesure législative permettant aux banques et autres institutions prêteuses de créer des commissions d'ajustement ou de suspension de dettes. Une loi semblable a été mise en vigueur dans les Prairies pendant les années 30. Ainsi, on allégerait le fardeau paralysant de la hausse des mensualités hypothécaires dans le cas des propriétaires de maison et celui des remboursements d'emprunts dans le cas des petits entrepreneurs acculés à la faillite.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE D'APPUYER LES OFFICES DE
COMMERCIALISATION AGRICOLES—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que le rapport du Conseil économique du Canada «Pour une réforme de la réglementation» conclut que les offices de commercialisation tels que ceux du porc, des fruits et légumes ainsi que la Commission canadienne du blé ont, «en général, bien rempli leur mandat au bénéfice de la société», et étant donné que l'analyse effectuée par le Conseil de la gestion de l'offre est pleine de contradictions et d'hypothèses économiques de nature douteuse et qu'elle n'a pas tenu compte du véritable apport de ces offices à la stabilisation des recettes agricoles au Canada, je propose, avec l'appui du député de Broadview-Greenwood (M. Rae):